

Association ARTenvie



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025



Yessine MIAOUI

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

RAPPORT GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION

ARTenvie

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025.



Yessine MIAOUI

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Tunis, le 20 Aout 2026

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2025
Association ARTenvie

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association **ARTenvie**,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association **ARTenvie**, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total de **82 510Dinars**, l'état de résultat faisant apparaître un excédent des produits par rapport aux charges durant l'exercice de **47 586Dinars**, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période positive de **73 230Dinars**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association **ARTenvie**, au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Les soldes d'ouverture au 1er janvier 2025 repris dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont pas été certifiés par un commissaire aux comptes.

Nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre, pour l'ensemble de ces soldes, des procédures d'audit alternatives suffisantes et appropriées nous permettant d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives susceptibles d'affecter la présentation sincère des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que la comparabilité des informations qui y sont présentées.



Yessine MIAOUI

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

2. Notre nomination en tant que commissaire aux comptes de l'association **ARTenvie** étant intervenue après le 31 décembre 2025, nous n'avons pas assisté aux inventaires physiques des immobilisations et de la caisse à la clôture de l'exercice.
3. L'exécution de nos travaux d'audit a été limitée par l'absence de réponses à toutes nos demandes de circularisation.

Responsabilité du comité directeur de l'Association dans l'établissement des états financiers

Les dirigeants de l'Association (comité directeur) sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable applicable, ainsi que du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ils sont également responsables du respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux associations, notamment celles du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles déontologiques et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Une description plus détaillée de responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.



Yessine MIAOUI

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au comité directeur.

Sur la base de notre examen, nous n'avons identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de l'association.

Conformité à la réglementation en vigueur :

- 1- Nos travaux ont mis en évidence des règlements effectués en espèces au cours de l'exercice, pour des montants supérieurs au plafond légal fixé par l'article **38 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011**, relatif aux associations,
- 2- En application des dispositions de l'article 40 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, relatif aux associations, l'Association est tenue de tenir les registres suivants :
 - Un registre des membres,
 - Un registre des délibérations des organes de direction,
 - Un registre des activités et des projets,
 - Un registre des aides, dons, donations et legs, distinguant leur nature, leur origine publique ou privée et leur origine nationale ou étrangère.

Il est à préciser que le registre des délibérations des organes de direction ne respecte pas entièrement les prescriptions du décret.

Fait à Tunis, le 20 Aout 2026

Le Commissaire aux Comptes

Yessine MIAOUI

Expert-comptable, Membre de l'OECT


Yessine MIAOUI
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT
Tél: 70 726 211 - GSM: 98 623 779

Association ARTenvie

ETATS FINANCIERS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2025

- **Etat de situation financière,**
- **Etat des produits et des charges,**
- **Etat de flux de trésorerie,**
- **Notes aux états financiers.**

* * *

INDEX

* * *

Pages

ETAT DE SITUATION FINANCIERE	04
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	06
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	08
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	10

Etat de situation financière arrêté le 31 Décembre 2025

ART EN VIE

Etat de la Situation Financière Exercice clos le 31 décembre 2025

(Chiffres exprimés en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	1	73 230	31 843
Placements et autres actifs financiers		0	0
Autres actifs courants	2	6 881	3 265
Créances et comptes rattachés		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières		0	0
Immobilisations corporelles	3	2 398	4 397
Immobilisations incorporelles		0	0
TOTAL DES ACTIFS		82 510	39 505
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	4	1 979	1 132
Fournisseurs & comptes rattachés	5	18	5 445
Apports reportés		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
TOTAL DES ACTIFS		1 997	6 577
Actifs Nets			
Dotations		0	0
Apports Affectés à des immobilisations		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Autres actifs nets		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou Déficits reportés		32 928	4 963
Excédent ou Déficit de l'exercice		47 586	27 965
TOTAL DES ACTIFS NETS		80 513	32 928
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		82 510	39 505

Etat de produits et des charges de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

ART EN VIE

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025

<i>(Chiffres exprimés en Dinars)</i>	Notes	2025	2024
PRODUITS			
Cotisation des adhérents	6	1 350	750
Revenus des activités et manifestations	7	10 000	0
Subventions de fonctionnement	8	125 335	138 526
Apports non monétaires		0	0
Autres Apports		0	0
Produits des placements		0	0
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	0
Autres gains		8	0
Total des produits		136 692	139 276
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	9	65 157	96 311
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 998	1 599
Autres charges courantes	10	21 951	12 161
Charges financières nettes		0	0
Autres pertes		0	1 241
Total des charges		89 106	111 311
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		47 586	27 965

Etat de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

ART EN VIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025

(Chiffres exprimés en Dinars)

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents		150	750
Encaissement des revenus des activités et manifestations		11 900	0
Encaissement des subventions de fonctionnement		125 335	138 939
Encaissement d'autres revenus et apports		8	0
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		-96 005	-117 761
Flux de trésorerie provenant des activités courants		41 388	21 928
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. sur Acq. d'immob Corp. et Incorp.			-5 995
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		0	-5 995
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		0	0
Encaissement provenant des emprunts		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	0
Variation de trésorerie		41 388	15 933
Trésorerie au début de l'exercice		31 843	15 910
Trésorerie à la clôture de l'exercice		73 230	31 843

Notes aux Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

1. Présentation de la société :

L'association Tunisienne pour les arts et l'environnement « **ARTenvie** » est une association à but non lucratif à caractère culturel et artistique.

Objet social: la production d'œuvres artistiques et l'organisation de manifestations culturelles ayant traits à la protection de l'environnement et à la préservation du patrimoine naturel, la diffusion de la culture de développement durable

Date début activité : le 29/12/2016

Siège social : 04, Rue Abou Kacem Chebbi 2016, Carthage présidence, Tunis.

Matricule Fiscale :1490179L P N 000

Président : Mme Nawal SKANDRANI

Trésorier : Mr Challali DHIFALLAH

2. Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice 2025 et celle d'établissement des états financiers correspondants.

3. Principes & méthodes comptables :

Les états financiers publiés par l'association « ARTenvie » comportent :

- L'état de la situation financière ;
- L'état des produits et des charges;
- L'état des flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'Association ARTenvie adopte une comptabilité d'engagement tenue conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis suivant les dispositions de la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif et dans le respect des conventions comptables ainsi que des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

3.1. Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. Les états financiers de l'association sont tenus en dinar tunisien.

3.2. Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par l'association pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

3.2.1– Immobilisations

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme N°5. Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition, en cas d'acquisition à titre onéreux. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve. Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état du bien.

Taux d'amortissement :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans
--

* 3.2.2-Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement obtenues au cours d'un exercice sont comptabilisées en totalité en produits dans le compte "Subvention de fonctionnement". L'excédent ou le déficit sur les subventions de l'exercice concerné figure dans l'état des produits et des charges. Ainsi, l'excédent correspond au montant de la subvention obtenue au cours de l'exercice et qui n'a pas été consommé. Toutefois, un déficit est apparu dans le compte de résultat dans le cas où le total des charges engagées au cours de l'exercice dépasse le montant des produits obtenus.

Régime fiscal de l'association

L'association est hors champ d'application de l'impôt direct. De ce fait, elle ne dépose pas la déclaration annuelle d'impôt et les déclarations des acomptes provisionnels. Elle est soumise aux différentes retenues à la source sur les dépenses payées aux fournisseurs. Elle est tenue de déposer sa déclaration de l'employeur dans un délai maximum 30 avril de l'année suivant l'exercice concerné.

4. Informations complémentaires :

Sont présentés dans les paragraphes qui suivent les commentaires et observations permettant une lecture avisée des états financiers.

4.1 NOTES ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

NOTE N°1 : Liquidités et équivalents de liquidités	2025	2024
Banque	61 145	21 541
Caisse	12 085	10 302
Total	73 230	31 843

NOTE N°2 : Autres actifs courants	2025	2024
Charge constatée d'avance	1 118	0
Avance Fournisseurs	2 019	0
Report de TVA	2 544	3 265
Apports à recevoir	1 200	0
Total	6 881	3 265

NOTE N°3 : immobilisation corporelle	2025	2024
Immobilisations corporelles	2 398	4 397
Total	2 398	4 397

Le détail du solde de la rubrique « Immobilisations corporelles » au 31/12/2025 se présente comme suit :

DESIGNATION	VALEUR	AMORTISSEMENTS			V.N.C
	ACQ	ANTER.	31/12/25	TOT	
Matériel informatique	5 995	1 599	1 998	3 597	2 398
TOTAL	5 995	1 599	1 998	3 597	2 398

NOTE N°4 : Autres passifs courants	2025	2024
Etat receveur des finances	1 979	1 132
Total	1 979	1 132

NOTE N°5 : Fournisseurs & comptes rattachés	2025	2024
Fournisseurs locaux	18	5 445
Total	18	5 445

4.2- NOTES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

NOTE N°6 : Cotisation des adhérents	2025	2024
Cotisations adhérents	1 350	750
Total	1 350	750

NOTE N°7 : Revenus des activités et manifestations	2025	2024
Revenus des activités et manifestations	10 000	0
Total	10 000	0

NOTE N°8 : Subventions de fonctionnement	2025	2024
Subventions de fonctionnement	125 335	138 526
Total	125 335	138 526

NOTE N°9 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements	2025	2024
Achats divers	2 946	678
Frais Production	62 211	95 632
Total	65 157	96 311

NOTE N°10 : Autres charges courantes	2025	2024
Locations	2 794	3 459
Assurance	1 091	0
Frais réception	11 758	4 719
Voyages et déplacements	0	3 080
Divers	56	
Transport	0	0
Frais de télécommunication	5	310
Services bancaires	956	563
Impôts et taxes	643	30
Total	21 951	12 161